



Le Marché d'à côté : une première édition couronnée de succès

p.4



Bonne saison colorée!

Après un agréable été, il est maintenant temps de profiter des couleurs et du temps frais que nous offre l'automne. À travers ces pages de la 3^e édition, nous aborderons un retour sur les événements fantastiques qui ont eu lieu cet été, ainsi que ce qui est au programme pour les prochains mois.

Le prochain et dernier bulletin de 2022 sera publié en décembre.

Bonne lecture!

Nouveauté à Saint-Lambert.....	2
Le mot du maire	2
VOILÀ pour la rentrée.....	2
Des Lambertins se démarquent.....	3
Les matières compostables	5
Vos organismes vous parlent.....	6 à 9
L'hiver à nos portes	10-11
Programme RénoRégion.....	11
Les chiens dans les parcs	12
Administration et organismes.....	12



Voilà!

LA PLATEFORME
INCONTOURNABLE
POUR LA RENTRÉE!
P. 2



3^e édition
UN SUCCÈS SUR
TOUTE LA LIGNE!
P. 8



Mot du MAIRE



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Quel bel été nous avons eu! Je tiens à remercier tout d'abord, tous les exposants qui ont eu l'audace de participer à notre première édition du Marché d'à côté ainsi qu'à tous les visiteurs!

Nous sommes choyés de pouvoir compter sur l'engagement et la mobilisation de notre communauté, en plus d'avoir de fabuleux producteurs, artisans, artistes et entrepreneurs locaux! Merci au comité citoyen des loisirs pour la mise en place de ce beau week-end!

Félicitations et merci également à l'équipe dynamique du Festival de la Rentrée, ainsi qu'à tous les bénévoles, vous nous avez permis de vivre quatre jours de festivités mémorables! Vous êtes nombreux à y avoir participé entre famille et amis. Merci de faire rayonner notre municipalité à travers cet événement.

On vous en parlait au début de l'été, l'aménagement du nouveau skatepark et de la pumptrack sera très prochainement finalisé au parc Alexis-Blanchet. Parallèlement, les travaux d'aqueduc et de planification du développement du territoire progressent bien. Je vous invite à profiter de la bonification des installations avant les journées fraîches qui arriveront sous peu. Ce qui m'amène à vous rappeler l'importance de suivre les indications concernant le déneigement lorsque le moment sera venu. Vous trouverez les détails plus loin dans le Journal.

En terminant, le Service des loisirs vous a préparé une programmation automnale variée. De nouvelles activités comme de la danse Hip-Hop, du Kangoo Jumps, des arts plastiques sont à l'honneur cette saison, en plus des classiques activités culturelles et sportives. Quelques places sont encore disponibles, tous les détails se trouvent sur Voilà!.

Je vous souhaite un bel automne à tous!

Votre maire,
Olivier Dumais

Un incontournable POUR LA RENTRÉE!



La plateforme Voilà continue de gagner en popularité. Plusieurs résidents et résidentes sont en mesure de profiter des avantages nombreux par la plateforme Voilà!, qui s'établit comme une source incontournable d'informations.

Avec Voilà!, les communications sont centralisées au même endroit : vous pouvez déposer une demande de permis de toutes sortes, en plus de suivre l'actualité municipale!

Voici comment vous pouvez, en tout temps, créer un dossier citoyen :

- Se rendre sur le site Web [saint-lambert-de-lauzon.appvoila.com/fr](http://www.saint-lambert-de-lauzon.appvoila.com/fr);
- Remplir le formulaire d'inscription en prenant soin de cocher la case « Je suis intéressé(e) à m'inscrire à des programmes de loisirs » pour profiter des offres;
- Attendre de recevoir la confirmation d'activation de compte par courriel.

Puisque des vérifications doivent être effectuées, une période d'attente de 48 heures est à prévoir pour l'activation d'un dossier citoyen avec la reconnaissance résident. Il est donc préférable de créer son dossier citoyen dès maintenant!

C'est d'ailleurs le canal principal de communication avec le Service de l'urbanisme pour toute demande d'information ou d'autorisation. L'option du paiement en ligne est efficace et flexible. Nous sommes heureux de vous offrir des services en ligne performants!

Pour toute demande d'assistance, il suffit de téléphoner au 418 889-9715 ou d'écrire à info@mun-sldl.ca.

Une nouvelle enseigne à Saint-Lambert

Vous avez sûrement remarqué la nouvelle enseigne tout près de notre église depuis quelques temps? Depuis des années notre affiche au coin de la rue des Érables et du Pont renseignait notre population au sujet des diverses activités de nos organismes communautaires.

L'efficacité y était sans aucun doute, tout près des feux de circulation, mais l'esthétique nous chicotait. Il faut dire que l'on préfère donner des sous aux OBNL, plutôt qu'à la beauté. Mais notre vieille enseigne avait fait son temps.

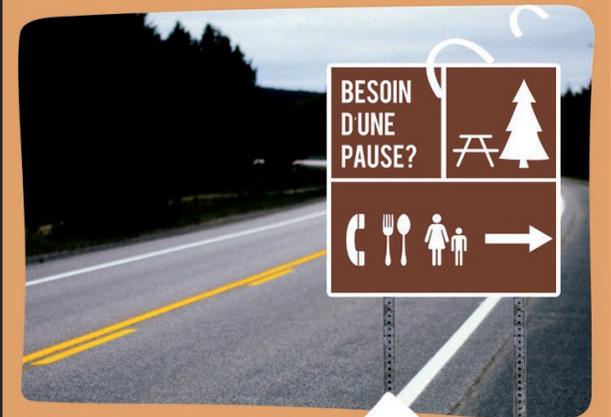
En 2022, nous avons prévu un petit budget pour la revamper. Grâce à nos précieux bénévoles qui nous ont fourni, non seulement la main d'œuvre, mais aussi le bois et les clous, nous sommes fiers d'avoir maintenant une nouvelle enseigne. Nous avons même reçu gracieusement le gravier, la terre et les fleurs; un grand merci à tous nos généreux bénévoles et donateurs! Grâce à cela, nous avons pu maintenir notre petit budget, tel que prévu.



Les Chevaliers de Colomb

Besoin d'une pause ?

Les maisons pour femmes victimes de violence conjugale offrent bien plus que de l'hébergement.



Si tu veux en savoir plus

Appelle #à la maison

Un message des maisons pour femmes victimes de violence conjugale de Chaudière-Appalaches





Un jeune lambertin au salon bleu!



Les 20, 21 et 22 avril dernier, Charles Fecteau, élève de secondaire 4, a été l'un des quatre élèves de l'école Pointe-Lévy sélectionnés pour participer à la 19^e édition du Parlement des Jeunes à Québec.

Cette année, en raison des mesures sanitaires, l'événement a rassemblé 75 participants de 21 écoles secondaires à travers le Québec (comparativement à 125 étudiants lors des années précédentes) afin de vivre une simulation parlementaire sur une durée de trois jours. À travers leur fonction de député, ces jeunes ont expérimenté une session parlementaire telle que vécue par nos politiciens. Leurs fonctions consistaient à présenter trois projets de loi, déterminés préalablement par les organisateurs de l'événement parmi un choix soumis par toutes les écoles, de débattre en commission parlementaire et de présenter les changements débattus.

Avec les élections provinciales qui s'entament, les jeunes ont pu vivre l'expérience d'appartenir à un parti politique, de devoir suivre les valeurs du parti vs leurs valeurs personnelles et de comprendre la complexité des étapes politiques d'une soumission d'un projet de loi jusqu'à son adoption. Vous pouvez visionner l'événement dans les archives sur le site de l'Assemblée nationale au www.assnat.qc.ca.

Félicitations Charles!

Merci à notre équipe du Camp de jour!

À la veille de la rentrée scolaire, les activités estivales du Camp de jour ont pris fin. La Municipalité tient de nouveau à remercier chaleureusement les animateurs et coordonnateurs qui ont mis énormément de cœur, de créativité et de dynamisme afin de faire vivre un été extraordinaire aux enfants!



Tous et chacun ont contribué à rendre l'été inoubliable pour plusieurs enfants avec des activités nombreuses et variées, des chansons divertissantes et beaucoup de plaisir!

Merci pour votre dévouement et à l'été prochain!



Sarah Naud-Caron

Deux lambertines à la 55^e Finale des Jeux du Québec

Deux jeunes athlètes de notre municipalité ont eu le bonheur d'être parmi les 182 sportifs et sportives pour représenter Chaudière-Appalaches et se mesurer aux 18 autres régions dans 13 disciplines distinctes.

C'est ainsi que nous souhaitons féliciter grandement Cassandre Bérubé (Soccer F) ainsi que Sarah Naud-Caron (Volleyball F) pour leur participation à cette 55^e Finale qui s'est déroulée du 22 au 30 juillet dernier à Laval. Les lambertines et leur équipe, ont terminé quatrième au classement des régions et en dixième position du tournoi, respectivement.

Félicitations!



Cassandre Bérubé



Le Marché d'à côté : première édition

Le comité citoyen des loisirs de Saint-Lambert-de-Lauzon, en collaboration avec la Municipalité, a tenu sa première édition du Marché d'à côté les 8 et 9 juillet. Petits et grands ont pu découvrir les producteurs, artisans, artistes et petits entrepreneurs de chez nous lors de cette fin de semaine. Près de 700 visiteurs ont eu le plaisir de rencontrer des passionnés de tous âges, goûter à leurs produits et voir leurs créations dans une ambiance champêtre et festive.

Nous sommes heureux de vous annoncer le retour du Marché d'à côté l'été prochain. Merci à tous les exposants et félicitations à tous pour cette belle réussite!

Un merci spécial aux membres du comité organisateur :

Caroline Fournier
Caroline Larochelle
Dave Bolduc
Mario Marois
Josée Lepage
Sébastien Lecours
Vanessa Thivierge

PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS AGROALIMENTAIRES

Les productions agricoles MF
Les potionneurs / Au grenier
La dame de cœur
Les élevages JK
Les aliments B2S
Les serres Fournier
Les jardins hémérocalle
Les aliments Frescas inc.
Sélection Berarc

ARTISTES

Éditions LA Roupille
Clément Girard
Alison Ford
Potentiel à un million
Sabrina Hitch
Jean Roy

PETITS ENTREPRENEURS

Justin Lepage
Ti-Jo Bricoleur
Les petits bonheurs d'Estelle et Étienne
Abigaëlle Fournier
Léanne Gagnon
Violette Sucrée
Tic Tac Léo
Woof et Miaow
Les flos des bois

ARTISANS

Créations Rafia
Anna Bloom
Heritage Tags
ZOËY - Bougies artisanales de soya
Sonia Bourget - Cartes de passion
Mère nature St-Lambert-de-Lauzon
L'univers de fidèle





Les matières COMPOSTABLES

Vous le savez, depuis quelques années, la Municipalité procède, selon le calendrier établi, à la collecte des matières compostables. Vous trouverez la liste des matières acceptées et celles refusées.

LES MATIÈRES COMPOSTABLES – À DÉPOSER DANS LE BAC BRUN



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Restes de table
- Fruits et légumes, incluant les noyaux
- Pain, pâtes et autres produits céréaliers
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits, incluant les os, les arêtes, la peau, les graisses et les coquilles
- Produits laitiers
- Aliments périmés sans l'emballage
- Grains, marc et filtres à café
- Sachets de thé et de tisane
- Desserts et sucreries
- Œufs et leurs coquilles
- Noix et leurs coquilles
- Nourriture pour animaux



RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes
- Surplus de gazon
- Branches de moins de 1 cm de diamètre
- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Résidus de taille de haies
- Chaume
- Petites racines
- Cônes et aiguilles de conifères
- Bran de scie, copeaux et écorces



AUTRES MATIÈRES

- Papier et carton souillés
- Emballages de carton souillés tels que les boîtes de pizza ou de mets à emporter
- Serviettes de table, papier à main et essuie-tout
- Assiettes et verres de carton souillés
- Cendres refroidies depuis au moins 72 heures

⚠ Les cartons de lait et de jus ainsi que les boîtes d'aliments surgelés sont recyclables. Rincez-les et déposez-les dans votre bac BLEU.

LES MATIÈRES QUI NE SONT PAS COMPOSTABLES

Sacs de plastique de toutes sortes, incluant les sacs de plastique dits compostables, biodégradables ou oxo-biodégradables

Emballages plastifiés et styromousse

Vaisselle, ustensiles et verres de plastique de toutes sortes

Résidus de construction, de rénovation ou de démolition

Morceaux de bois et branches de plus de 1 cm de diamètre

Couches et produits sanitaires (mouchoirs de papier, serviettes hygiéniques, cure-oreilles, soie dentaire, etc.)

Litière, excréments d'animaux domestiques, poils et plumes

Résidus domestiques dangereux (huiles usées, piles, peinture, pesticides et autres produits chimiques dangereux)

Viandes, volailles et fruit de mer crus

Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)

Roche, sable et terre

Animaux morts

Charpie de sécheuse, feuilles d'assouplissant, poussière d'aspirateur

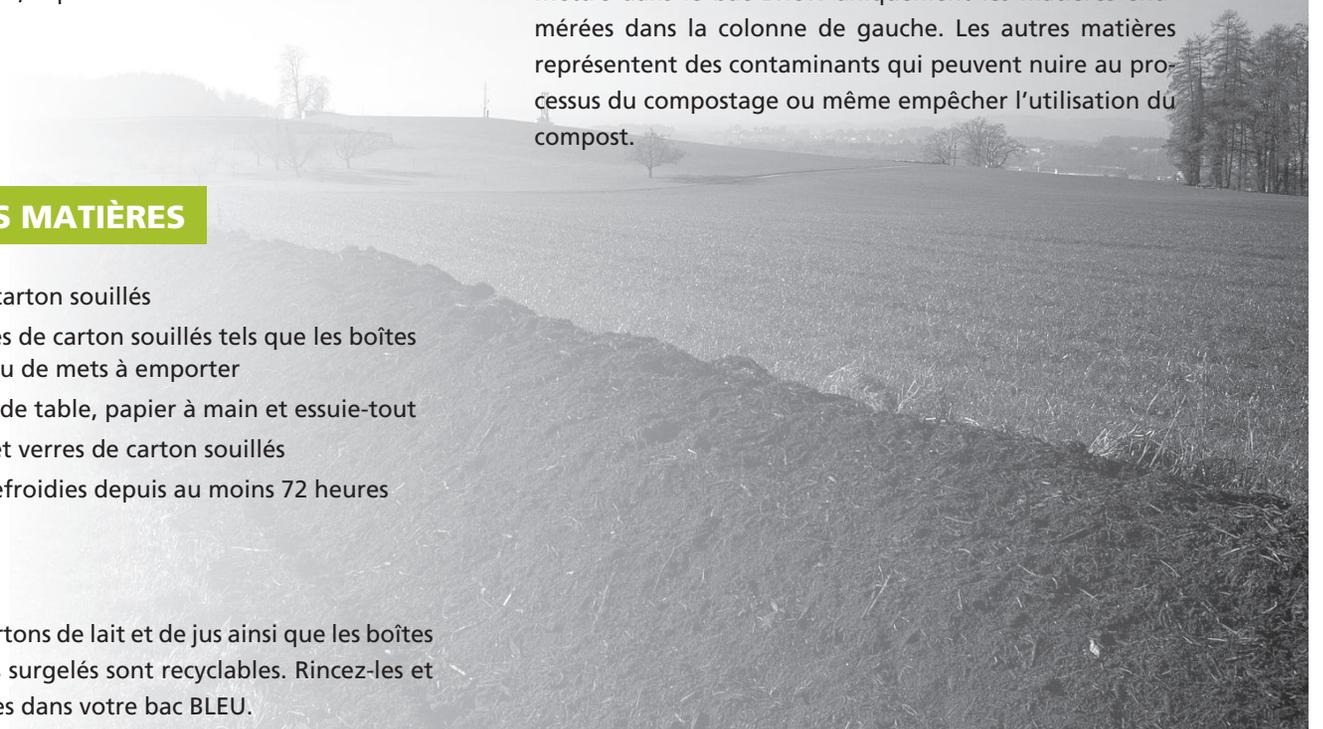
Matières recyclables

Textiles et cuir

Divers : chandelles, bouchons de liège, mégots de cigarettes, médicaments.

RÉFLÉCHIR AVANT DE JETER!

Mettre dans le bac BRUN uniquement les matières énumérées dans la colonne de gauche. Les autres matières représentent des contaminants qui peuvent nuire au processus du compostage ou même empêcher l'utilisation du compost.





Une belle collaboration pour la Fête nationale

Le 23 juin dernier, au parc Alexis-Blanchet, avait lieu la célébration de notre Fête nationale. Le tout était merveilleusement orchestré par notre Municipalité.

En plus de toutes les activités proposées et de la musique, un service de bar était disponible aux citoyens et citoyennes. La Municipalité a offert la possibilité aux Chevaliers de Colomb de Saint-Lambert, de s'occuper de ce service. Nous avons accepté sans hésitation et une équipe de bénévoles s'est rapidement mobilisée.

La Municipalité nous a fourni les installations et de notre côté, nous avons effectué les commandes de boissons de toute sorte en plus de les entreposer avant

l'événement. La veille, nous avons mis nos chapelets sur la corde à linge pour espérer une température agréable! Tout a bien fonctionné, la bonne humeur de tous s'est fait ressentir rapidement, l'ambiance était à la fête et au plaisir pendant la soirée, avant de couronner le tout par un magnifique feu d'artifice.

Au terme de la soirée, nous sommes emballés de vous annoncer que grâce à la participation et à la générosité de la population, ce sont 2 076 \$ qui seront redistribués à travers la communauté par les Chevaliers, dans l'année à venir!

Un IMMENSE merci aux citoyens et citoyennes pour leur contribution et un grand merci au nom de tous les organismes que nous aidons. Et aussi, nous souhaitons remercier la Municipalité pour une collaboration sans précédent, ce qui se résume en aide tangible pour notre communauté.



Merci aux bénévoles des Chevaliers de Colomb pour votre mobilisation. Si ce type d'activité vous intéresse, les Chevaliers de Colomb sont toujours ouverts à de nouveaux candidats pour travailler dans la bonne humeur.



Le Club FADOQ St-Lambert-de-Lauzon

La FADOQ, c'est le plus important regroupement d'Aînés au Québec qui œuvre pour vous;

La FADOQ c'est votre agence d'influence auprès des diverses instances qui gouvernent notre société;

La FADOQ vous représente et assure la promotion de vos droits individuels et collectifs;

La FADOQ promeut et soutient plusieurs programmes, services et activités dans plusieurs secteurs de la vie des aînés (volet loisir et social avec des activités d'ordre éducatif, culturel et sportif);

La FADOQ vous garantit des rabais substantiels ainsi que plusieurs privilèges chez plusieurs marchands et organisations de service à la communauté. Tous ces avantages, pour un léger 25 \$ par année ou 45 \$ pour deux ans; visitez le site FADOQ.ca pour de plus amples renseignements.

ACTIVITÉS PASSÉES

TOURNOI DE PÉTANQUE

Le tournoi de pétanque a eu lieu le 3 juillet sous l'excellente organisation de Mme Tonia Robichaud. Nous avons eu 30 participants et une très belle journée ensoleillée. Merci à tous pour votre participation et à l'an prochain.

PIÈCE DE THÉÂTRE DU 21 JUILLET 2022

42 personnes ont assisté à la pièce de théâtre à St-Pierre Isle d'Orléans. Merci à Mme Suzanne Filion pour son organisation exemplaire.

NOUVELLES NOMINATIONS ET FONCTIONS AU CONSEIL À LA SUITE DE L'AGA DE JUIN 2022

Yves Tremblay, président, 581 888-2454
Francine Dubois, vice-présidente, 418 417-0947
Marie Vigneux, secrétaire, 418 889-0255
Tonia Robichaud, trésorière, 418 889-9593
Murielle Buteau, administratrice, 418 889-9430
Suzanne Filion, administratrice, 418 889-0750
Richard Turgeon, administrateur observateur, 418 417-0810

ACTIVITÉS À VENIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vous êtes conviés à votre assemblée générale annuelle au Centre municipal le 12 juin 2023 à 19 h 30. Vous y rencontrerez le conseil d'administration. Vous serez informés des états financiers et du rapport d'activités réalisés. Tirage de prix de présence et léger goûter.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

Suzanne Jean, registraire, 418 889-0700
Courriel : fadoq.sldl@gmail.com
CLUB FADOQ, CP 13, Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0
Pour le renouvellement, pour adhérer au Club ou pour toute autre précision, communiquer avec Suzanne Jean.

VIACTIVE

Les mercredis au Centre municipal du 21 septembre au 7 décembre 2022. En 2023, du 18 janvier au 5 avril. Pour information, communiquer avec France Métivier au 418 417-3115, ou Suzanne Filion au 418 889-0750.

TOURNOIS DE CARTES

Au Centre municipal à 13 h au coût de 3 \$ remis en prix le troisième jeudi du mois en 2022, 20 octobre, 24 novembre et 15 décembre. En 2023, 19 janvier, 15 février, 15 mars, 20 avril et 18 mai.

DÎNER DE NOËL

Le mercredi 14 décembre 2022 à 11 h 30 au Centre municipal. Suivi de jeux et tirage de prix de présence. Coût à déterminer. Vous devez vous inscrire avant le 14 novembre 2022 auprès de Suzanne Filion, 418 889-0750 ou Francine Dubois, 418 417-0947 ou Murielle Buteau, 418 889-9430.

SALON FADOQ POUR AÎNÉS 50 ANS+

Le Salon se tiendra les 30 septembre ainsi que les 1^{er} et 2 octobre 2022 au Centre de foires.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la gestion des activités du club, n'hésitez pas à donner votre nom car nous avons besoin de nouvelles ressources humaines pour l'organisation et la réalisation d'activités qui, nous l'espérons, pourront se réaliser à l'automne prochain.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier grandement Germain Courchesne pour son implication bénévole durant huit années. Il a été un atout majeur qui a fait grandir notre club. Des remerciements vont aussi à Suzanne Jean qui a accepté une fois de plus d'exercer les fonctions de registraire ainsi qu'à Lynda Blanchet à titre de relationniste.

Si vous avez des questions ou des suggestions à faire, communiquez avec un des membres du Conseil.

Adresse courriel du Club : fadoq.sldl@gmail.com

Nous vous souhaitons une belle période automnale!



La vie chez Les Fermières



Le cercle des Fermières reprend peu à peu sa vitesse de croisière suite aux vacances estivales. Les rencontres sont déjà planifiées, toujours le deuxième mardi du mois. Les rencontres méli-mélo se tiennent quant à elles le troisième mardi du mois en matinée. De courtes formations sont déjà planifiées : trucs de tricot, de couture, de tissage et l'on s'ajustera selon la demande.

Au local de tissage, plusieurs Fermières ont apprivoisé le métier huit cadres pour faire soit un châle ou une nappe. Sur les autres métiers, des serviettes, draps de bain, nappes, linges à vaisselle, torchons et couvertures seront tissés. Toutes les pièces sont uniques car chaque Fermière choisit ses agencements de couleur et ses pédalages.



Il ne faut pas avoir peur de venir tisser; si un problème survient, les Fermières plus expérimentées viennent naturellement à la rescousse.

Comme à chaque année, des élections ont eu lieu en juin dernier. Mme Michèle Dufour s'est jointe au comité à titre de secrétaire, tandis que Mmes Elaine Poiré et Jacqueline Roy ont été reconduites à leur poste pour une période de deux ans. Le Cercle tient à remercier grandement Mme Mélanie Ruel qui a occupé le poste de secrétaire au cours des dernières années.

Nous commencerons le projet commun à l'automne : une couverture avec des retailles de jeans qui sera mise en vente au profit de nos œuvres caritatives et un marché de Noël ouvert à tous les artisans et artisanes samedi le 19 novembre.

Il est toujours temps de se joindre aux Fermières en contactant Lucienne Gilbert au 418 889-0431 ou Clémence Gagné au 418-889-2451. Vous pouvez également assister à une rencontre mensuelle pour voir la dynamique et/ou visiter le local de tissage qui se situe à la sacristie.

COMITÉ 2022-2023



De gauche à droite : Aline Morin (communication), Elaine Poiré (dossiers), Lucienne Gilbert (présidente), Jacqueline Roy (arts textiles), Michelle Dufour (secrétaire) et Clémence Gagné (trésorière)



Le Service d'entraide

Le moment est venu de sourire à pleines dents!



Du 19 au 25 septembre, achetez un Biscuit Sourire au coût de 1,50 \$ au Tim Hortons de Saint-Lambert-de-Lauzon et votre 1,50 \$ sera entièrement remis au Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Partagez la bonne nouvelle et venez nous encourager! Surveillez notre page Facebook pour ne pas oublier cette super campagne de financement.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui n'ont plus envie de cuisiner ou l'énergie pour le faire ou pour les personnes de tout âge en perte d'autonomie, un service de popote roulante est offert deux fois par semaine le mardi et le jeudi au coût de 5,50 \$ par repas. Un repas chaud complet et équilibré comprenant soupe, plat principal et dessert peut vous être livré à domicile par des bénévoles. Cela vous permet de maintenir une bonne qualité de vie à la maison et d'avoir la visite rassurante et réconfortante d'un ou d'une bénévole deux fois par semaine. Cela peut aussi vous aider à vivre une meilleure convalescence si vous revenez d'un séjour à l'hôpital.

Pour avoir plus d'informations et pour vous inscrire à la popote roulante, contactez Brigitte au 418 889-5109. Ne vous gênez pas pour nous téléphoner! Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour faire la livraison.

Vous avez ou souhaitez avoir une attitude écologique? Venez magasiner au comptoir vestimentaire le Bazar! C'est une excellente méthode de trouver à très bon marché des objets uniques en leur genre.

C'est aussi une bonne manière de diminuer notre empreinte écologique, de réutiliser des objets et de recycler ce dont nous n'avons plus besoin. Nous vendons à petit prix vêtements, jouets, vaisselle, meubles et tout ce qu'on trouve dans une maison. Ne soyez pas gêné et venez voir au 119, rue des Peupliers tout ce qu'on peut y dénicher! Vous serez sans aucun doute agréablement surpris de toutes les trouvailles que l'on peut y faire! C'est ouvert à tous en plus de représenter une source de financement pour les services que nous offrons à la population de notre municipalité.

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h 30, de 13 h à 16 h et de 19 h à 21 h

Vendredi de 9 h à 11 h 30

Suivez-nous sur notre page Facebook et notre site Web pour l'ensemble des informations à jour et en découvrir davantage sur notre organisme.

<https://www.servicedentraide-sldl.com>

<https://www.facebook.com/sestlambertdelauzon>



Festival de la Rentrée

SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

3^e édition

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

Après deux ans sans festival, les visiteurs avaient bien hâte de participer au Festival de la Rentrée et ils ont pu profiter d'une fin de semaine incroyable! Plus de 4 000 visiteurs se sont présentés lors de cette 3^e édition, qui s'est tenue du 18 au 21 août.

DES ACTIVITÉS POUR TOUS

Le festival a débuté par le spectacle du groupe Road Trip Country Band qui présentait les plus grands succès de l'heure de la scène country, avec un des meilleurs violonistes au Québec.

Le vendredi soir a été explosif. Le trio The Flips a ouvert le bal au 5 à 7, suivi d'un hommage à Bon Jovi, par BJX Experience, et d'un hommage à AC/DC, par Hells Bells. Les deux groupes ont adoré leur expérience au festival. Les spectateurs étaient littéralement survoltés d'assister à ces prestations.



Le samedi après-midi, les 4 Chevaliers, une équipe de balle rapide presque imbattable, est venue affronter notre équipe locale, composée principalement des entraîneurs de l'Association de baseball Beauce-Nord. Une cuisante défaite pour l'équipe locale mais beaucoup de plaisir.

Plus de 600 personnes étaient présentes pour voir et entendre le groupe Alter Ego Experience le samedi 21 août. Une incroyable performance qui enchaînait les hits un après l'autre. Une magnifique soirée!

Le chœur Gospel Station 8 a livré une belle performance avant et pendant la messe gospel le dimanche matin.

Les familles ont pu profiter de plusieurs activités gratuites pendant la fin de semaine : marché public, spectacle d'Alexandra Côté, participante d'America's Got Talent, jeux gonflables, jeux d'eau, maquillage, mini golf, démonstrations de cheerleading, Défi triple jeu, bingo, tournoi de grosses poches, match des étoiles.

Le comité organisateur souhaite remercier les bénévoles, les commanditaires et les visiteurs qui ont permis de faire du Festival de la Rentrée une réussite.

AU PLAISIR DE REVENIR L'AN PROCHAIN POUR LA 4^E ÉDITION!



LE COMITÉ ORGANISATEUR : Dominic Aubert, Claudia Bolduc, Dave Bolduc, Claude Carrier, Marie-Anne Courchesne, Sabrina Larochelle, Daniel Labonté, Jonathan Leclerc, Guillaume Mercier

Les jeunes ruraux québécois

Alexandra Labbé de Saint-Lambert-de-Lauzon se classe parmi les meilleurs participants



Alexandra Labbé, une jeune femme de Saint-Lambert qui travaille à la ferme familiale (Ferme Duhibou), s'est classée, en août dernier, parmi les meilleurs participants lors de la 25^e édition de la Classique des jeunes ruraux québécois, organisée par l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJRQ), à Saint-Hyacinthe.

Parmi plus de 150 jeunes provenant des quatre coins du Québec, elle a terminé en première position dans la catégorie des présentateurs âgés entre 17 et 21 ans, avant d'être sélectionnée championne dans le championnat de présentation parmi les jeunes de toutes les catégories.

Du 31 août au 4 septembre, elle était de passage en Belgique en tant que représentante du Québec à la YBS - Young Breeders School (l'École européenne des Jeunes Éleveurs). L'événement rassemble des jeunes de 20 pays dans le monde. Alexandra a terminé première dans sa catégorie de présentation et en deuxième position au classement final. Félicitations Alexandra!



Les Filles d'Isabelle

J'espère que vous avez passé un bel été! Nous voilà de retour pour une nouvelle saison au sein de notre cercle.

Nous avons profité de la belle saison estivale pour aller à la fruitière Laliberté comme par les années passées, une sortie qui est bien appréciée par nos membres. Au printemps, à l'occasion du 125^e de la fondation des Filles d'Isabelle, nous avons planté un arbre.

Malheureusement, cette année nous n'aurons pas de Gala d'amateurs, mais nous aurons un autre événement en collaboration avec les Chevaliers de Colomb en novembre. Nous aurons également en novembre un bercethon. Pour le mois de décembre, nous aurons une vente de gâteaux aux fruits, vous pouvez en réserver dès maintenant!

Merci aux membres qui continuent de nous soutenir, vous êtes toujours bienvenue à notre réunion le premier mercredi du mois. Pour les personnes intéressées à se joindre à notre cercle, contactez-nous et il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Nous tenons aussi à offrir nos sympathies à Angèle pour le décès de son mari M. Jean-Guy Vachon. Merci aux membres de l'exécutif pour votre aide : Claude, Nicole L., Lucia, Gertrude, Agathe, Nicole B., Louise, Ghislaine et Céline.

Pour information, veuillez contacter Lucia au 418 889-0308 et Lucille au 418 889-9973. Bonne saison à toutes!
Lucille D Plante, Régente

Le soccer en Nouvelle-Beauce



Les inscriptions sont en cours pour la saison d'hiver de soccer (9 ans et plus en 2023) et de futsal (4 à 8 ans en 2023) avec l'Association de soccer de la Nouvelle-Beauce.

Tous les détails se trouvent sur la page Web du club de soccer au www.soccernouvellebeauce.ca.



Vous désirez de plus amples informations? Communiquez votre message à dg@soccernouvellebeauce.ca.

FAITES VITE, LA SAISON DÉBUTE BIENTÔT!



125^e de la fondation des Filles d'Isabelle



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



PROCHAINEMENT L'HIVER SERA À NOS PORTES



Les premiers flocons feront sans doute leur apparition dans les prochaines semaines. Afin de bien s'y préparer, les Lambertins et Lambertines sont invités à prendre connaissance des présents conseils et des règlements en vigueur qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement des opérations de déneigement.

Toute question à ce sujet peut être envoyée à l'adresse info@mun-sldl.ca.

COMMENT SE DÉROULE UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT?

Les opérations de déneigement se déroulent jour et nuit selon une procédure bien définie. La première étape consiste à procéder au tassement. La neige est alors déplacée sur le côté des rues ou encore vers la rue dans le cas des trottoirs et à un endroit prédéterminé dans les aires de stationnement. Vient ensuite l'enlèvement, lequel consiste à projeter la neige sur les terrains ou dans un camion qui la transporte dans un site d'élimination.

L'opération s'effectue en priorité sur :

- Les artères principales, routes collectrices nommées ainsi que les trottoirs;
- Les rues collectrices des secteurs résidentiels ainsi que les parcours d'autobus;
- Les rues et routes secondaires des secteurs résidentiels;
- Les rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement.

QUOI FAIRE À LA MAISON?

Les citoyens et citoyennes doivent poser des balises aux coins de leur terrain, juste en bordure de la rue, afin de le délimiter. S'il n'y a pas de bordure, le déneigement se fait à 1 mètre de la limite du pavage. Il faut alors indiquer à son entrepreneur en déneigement l'endroit où poser les balises.

Aucun objet ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre de la limite du pavage.

Il est important d'installer les jeux extérieurs, comme les paniers de basketball ou les filets de hockey, directement sur sa propriété, assez loin de la rue, de manière à éviter les accidents et à ne pas entraver la circulation des véhicules de déneigement.

Le déblaiement des toitures inclinées des résidences, des balcons, des galeries et des auvents est aussi essentiel. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

LES ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 30 avril. Ils ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri.
- L'abri doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée.
- L'abri doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (y compris les panneaux d'aggloméré).
- La hauteur maximale permise pour les abris est de 3 mètres.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris (incluant les ancrages) et les bornes-fontaines.
- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en bordure des voies de circulation dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et moins, l'abri d'hiver pour auto doit respecter une distance minimale de 2,4 mètres de la bordure physique de la voie de circulation.
- Dans toutes les autres zones, les abris d'autos ne doivent pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation.

LES ARBRES ET LES ARBUSTES

Pour ne pas entraver la circulation des utilisateurs des trottoirs et des rues et risquer d'entraver le travail des machineries et de nuire aux opérations de déneigement, il est primordial de prendre ces recommandations en considération :

- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter sur un trottoir de telle sorte que le dégagement entre le trottoir et les branches demeure inférieur à 3,5 mètres de hauteur.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter au-dessus d'une rue de telle sorte que le dégagement entre le revêtement bitumineux et les branches demeure inférieur à 4,5 mètres.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre ou d'un arbuste empiéter sur un panneau de signalisation routière situé en bordure d'une rue, de manière à nuire à la visibilité.
- Ne pas laisser un arbuste ou une haie empiéter sur une rue de manière à nuire à la libre circulation et à la visibilité.
- Ne pas empiéter de quelque façon que ce soit sur une rue ou un terrain public.

La Municipalité ne souhaite pas à avoir à utiliser les sanctions de l'article 5 du règlement municipal, vous êtes donc invités à vous conformer au règlement. N'hésitez pas à communiquer avec nous, pour toute demande d'information au 418 889-9715.

LES BOÎTES AUX LETTRES

Plusieurs propriétaires ont à préparer les aménagements requis pour protéger les boîtes aux lettres privées en bordure des chemins ruraux en vue de l'hiver. Il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer leur présence. La poste canadienne dispose de normes à cet effet qui sont accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par l'ensemble des Municipalités du Québec.

Les règles d'installation des boîtes aux lettres rurales dans les emprises routières se trouvent sur le site Web du ministère des Transports.



LE POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants et aux bacs de récupération lors des collectes hivernales.

- Placer les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou avant 7 h le matin même.
- S'assurer que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne soient pas endommagées au passage du bras mécanique.
- S'assurer que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile.

LES BORNES D'INCENDIE

Les bornes d'incendie doivent être déneigées et rendues accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens. La Municipalité se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations. La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou dans l'espace dégagé lui donnant accès.

RESTRICTIONS EN QUARTIER RÉSIDENTIEL



DÉPÔT DE LA NEIGE DANS LA RUE

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Les citoyennes et citoyens ne peuvent donc pas y déposer la neige laissée par le chasse-neige sur le bord des voies de circulation.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement municipal n° 770-16 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



La collaboration des citoyennes et citoyens favorise les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou à effectuer de manœuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, l'opération se fait plus rapidement et aucune accumulation n'est laissée dans les rues, sur les trottoirs et dans les aires de stationnement.

DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Advenant un bris à une propriété ou à l'un de ses aménagements, les réclamations doivent être adressées à la Municipalité directement sur la plateforme Voilà, le plus rapidement possible afin qu'une constatation soit effectuée.

Il est recommandé de protéger ses aménagements par une clôture à neige recouverte de jute afin de diminuer les dommages causés par les sels de déglacage, les vents déshydratants ou les opérations de déneigement.

En règle générale, l'entrepreneur mandaté par la Municipalité doit dégager un mètre en dehors de la chaussée. Il ne peut donc pas être tenu responsable de bris à l'intérieur de cette limite.

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE : En ce qui concerne le déneigement ou le déglacage d'une rue municipale, il faut communiquer directement avec le Service des travaux publics pour formuler toute plainte formuler toute plainte directement sur Voilà.



Une enveloppe de 80 000 \$ disponible en 2022-2023 pour le programme RénoRégion

Pour 2022-2023, la MRC de La Nouvelle-Beauce assurera la gestion d'une enveloppe de 80 000 \$ dans le cadre du Programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants à revenu modeste qui habitent un logement admissible et qui présente une ou des déficiences majeures.

Le PRR a fait l'objet d'une révision majeure au cours de la dernière année. Ainsi, de nouvelles normes ont été adoptées par le gouvernement le 29 juin 2022 et seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Les principales modifications au programme incluent entre autres :

- La fixation de la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à 150 000 \$ pour les trois prochaines années;
- L'augmentation du montant d'aide financière maximale à 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage;
- La révision de la table des taux d'aide;
- L'augmentation du coût minimum des travaux admissibles à 3 500 \$;
- La révision des critères d'admissibilité de certains travaux (installations septiques, bâtiment inachevé, rénovations en cours ou laissées en suspens);
- L'obligation de traiter en priorité les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais bénéficié du programme; La diminution du délai pour une réinscription au programme à 5 ans.

Pour pouvoir bénéficier de ce programme, le revenu annuel brut pour l'ensemble des membres d'un ménage doit être inférieur ou égal à :

- 32 000 \$ pour une personne ou un couple;
- 38 000 \$ pour 2 à 3 personnes, sauf un couple;
- 44 000 \$ pour 4 à 5 personnes;
- 55 000 \$ pour 6 personnes et plus.

D'autres conditions d'admissibilité s'appliquent. Pour plus d'information ou pour s'inscrire à ce programme, les gens sont invités à contacter madame Judith Rémillard, chargée de projets des programmes de la SHQ pour la MRC de La Nouvelle-Beauce, en composant le 581 888-7300.

Vous pouvez également consulter ce lien :

nouvellebeauce.com/citoyens/habitation/aide-a-la-renovation/



ADMINISTRATION MUNICIPALE

Maire Olivier Dumais
 Courriel : maire@mun-sldl.ca
 Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246

Conseillers Germain Couture, siège n°1 Stéphanie Martel, siège n°4
 Renaud Labonté, siège n°2 Caroline Fournier, siège n°5
 Dave Bolduc, siège n°3 Anick Campeau, siège n°6

Hôtel de Ville 1200, rue du Pont
 Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0
 Tél. : 418 889-9715
 Télécopieur : 418 889-0660
 Courriel : info@mun-sldl.ca
 Site Web : mun-sldl.ca



Horaire régulier
 Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
 Vendredi, de 8 h à 12 h

Direction générale : Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier
 Jonathan Mercier, adjoint au directeur général et chargé de projets

Finances et administration : Brigitte Caron, directrice adjointe

Sécurité incendie : Gaétan Lacasse, directeur
 Richard Langlais, directeur adjoint

Loisirs et vie communautaire : Pascal Vachon, directeur

Travaux publics : Steeve Veilleux, directeur

Urbanisme et développement économique : Pascale Bertrand, directrice

BIBLIOTHÈQUE 1275, rue des Érables 418 830-9945
 biblio@mun-sldl.ca



Pour connaître l'horaire, consultez la page de la bibliothèque sur le site Web de la Municipalité.

CENTRES COMMUNAUTAIRES Centre municipal, 1147, rue du Pont. 418 889-0603
 Centre des loisirs, 1096, rue du Pont. 418 889-9675

COUR MUNICIPALE Cour municipale de Sainte-Marie. 418 387-2301

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE 877 380-3444

POLICE : SÛRETÉ DU QUÉBEC
 MRC de La Nouvelle-Beauce 418 387-4438
 Plaintes sans frais 310-4141
 poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION 877 380-3444 418 387-0404
 direction@orhnouvellebeauce.ca

TRANSPORT ADAPTÉ (Société de transport de Lévis) 418 837-2401

CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT- (Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral)
 Centre hospitalier 418 380-8993
 CLSC 418 380-8991
 Info Santé 811
 Urgence détresse. 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'enfant d'eau 418 889-1200
 La Clef des champs. 418 417-1200

ÉCOLE DU BAC. 418 834-2478

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS 418 889-8662

ÉCOCENTRE 418 889-8727

APPEL AU SENS CIVIQUE DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



S'il est agréable de promener son chien dans les rues, sur les trottoirs, les pistes cyclables et dans les parcs de la municipalité, nous ne devons pas oublier nos devoirs de bon citoyen. Il est de la responsabilité de chacun de ramasser les excréments laissés par l'animal et de s'en départir de façon hygiénique. C'est une question de respect envers les autres et de gros bon sens.

Un chien ne peut pas être laissé libre de circuler ni d'errer dans un endroit public sans surveillance de son maître. Il doit être gardé en laisse à compter du moment où il quitte la propriété de son maître.



LISTE DES ORGANISMES

Association de baseball Beauce-Nord	Roger Brochu.....	581 307-9884
Association de ringuette de Ste-Marie	Francis Simard.....	418-389-4095
Association de soccer Nouvelle-Beauce	president@soccernouvellebeauce.ca
Cercle de Fermières	Lucienne Gilbert	418 889-0431
Cercle des Châtelaines	Ginette Fontaine	418 889-9062
Chevaliers de Colomb	Benoît Mathieu	418 889-0568
Club Aramis	418 889-9589
Club de patinage artistique de St-Isidore	Isabelle Savoie	418 882-1923
Club de ski de fond	www.skidefondpierreharvestlambertdelauzon.com	
Club équestre Les Randonneurs	Arthur Fortin	418 802-1545
Club FADOQ	Yves Tremblay	581 888-2454
École des Puces	Mylène Fontaine	ecoledespuces@hotmail.com
Festival de la Rentrée	Marie-Anne Courchesne	581 888-4176
Filles d'Isabelle	Lucile Dubé-Plante	418 889-9973
Groupe Scout 137 ^e Le Bac	Mélanie Ruel.....	scouts137lebac@hotmail.com
Hockey mineur Beauce-Nord	www.rapidesbeaucenord.com
Hockey mineur de Saint-Isidore	Marie-Claude Allen	418 882-2197
Maison des jeunes	coordomdjsldl@gmail.com
Service d'entraide	418 889-5109
Société d'horticulture	Élaine Poiré.....	418 889-9934

AUTRES RESSOURCES

AL-ANON	844 725-2666
Alcooliques anonymes	418 835-1631
Club de motoneige du Rivage	Réjean Rhéaume.....	418 889-9084
Comité de gardiennes	Suzanne Filion.....	418 889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais.....	418 834-2478
Fabrique de Saint-Lambert	418 839-8264 poste 3441
Petit Domicile (Le)	418 889-0950

TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin *La Source* paraîtra le 21 décembre 2022. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 23 novembre à 16 h 30 à lasource@mun-sldl.ca.

La Source est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 850

Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales